

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 23 septembre 2019

Délibération n° 2019 – 23/09/2019 – 17

Demandes de subvention

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la recherche rendu en sa séance du 16 septembre 2019

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 14 Membres représentés : 7 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les demandes de subvention déposées par les laboratoires.**

Dijon, le 24 septembre 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Alain BONNIN

P.J. : Demande de subvention pour la commission de la recherche de septembre 2019

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Demande subvention pour la Commission de la Recherche de Septembre 2019

Nom porteur(s)	Equipe de recherche	Titre	Coût total	FEDER	Région	Etat / BPI	Autres collectivités	Autofinancement	TVA
Catherine VERGELY	PEC2	ENRIC	33 340,00 €	18 337,00 €			15 003,00 €		TTC
Nadine MILLOT	ICB	C'NANO	16 000,00 €		5 000,00 €		11 000,00 €		TTC
Sébastien LEURENT	IMB	ISA	171 150,00 €	94 132,50 €			70 000,00 €	7 017,50 €	HT